



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Santé mentale des enfants

Question écrite n° 13552

Texte de la question

Mme Claudia Rouaux appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'état de la pédopsychiatrie en France. Les professionnels du secteur de la santé mentale alertent sur l'état de santé mentale de la population française qui se dégrade sévèrement, notamment chez les enfants et les jeunes. En pédopsychiatrie, les délais de prise en charge peuvent excéder deux ans et les services d'hospitalisation sont surchargés. Directement liée à une pénurie de spécialistes encore plus prononcée comparée à l'ensemble des métiers de la santé mentale, la dégradation de la santé mentale des enfants et des adolescents appelle une réponse rapide et forte. À l'issue de nombreuses auditions d'acteurs concernés, la Fondation Jean Jaurès a publié le 9 octobre 2023 un plan intitulé « santé mentale : dix grandes mesures pour une grande cause nationale » et les députés socialistes et apparentés ont déposé le 17 octobre 2023 la proposition de loi n° 1772 visant à prendre dix grandes mesures pour la santé mentale. Parmi les mesures préconisées concernant les enfants et les jeunes figurent notamment la création d'au moins 3 postes universitaires en pédopsychiatrie dans chaque faculté de médecine, l'ouverture de lits d'hospitalisation de pédopsychiatrie grâce au renfort de professionnels et la prise en compte de la pédopsychiatrie comme une spécialité à part entière. Au-delà de la pédopsychiatrie, c'est l'ensemble des acteurs de la santé mentale qu'il faut soutenir et renforcer avec des moyens à la hauteur des enjeux. Un tournant structurel est nécessaire dans l'organisation de la santé à l'école. Les députés socialistes et apparentés proposent ainsi de revaloriser les rémunérations (médecins, infirmiers, psychologues), d'investir dans l'embauche de personnels et de mettre en place un programme de formation continue de la communauté éducative et de la petite enfance (formations à l'accueil des enfants en situation de handicap, à la détection de troubles mentaux ou encore aux premiers gestes de secours en santé mentale). Par ailleurs, des bilans de santé mentale pourraient être intégrés dans les examens médicaux obligatoires au cours de la scolarité, en particulier à travers une action ciblée sur les enfants et les adolescents en situation de vulnérabilité tels que les enfants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), les enfants et adolescents suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse, les enfants vivant dans des familles aux revenus précaires et les enfants migrants. C'est pourquoi elle souhaite connaître les intentions et les actions que compte prendre le Gouvernement sur la base de ces propositions en faveur de la santé mentale des enfants et des jeunes et plus largement de la santé mentale de l'ensemble de la population.

Données clés

Auteur : [Mme Claudia Rouaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13552

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2023](#), page 10847

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)